

Bolivie, Chili et Pérou: éternelles disputes, nouveaux enjeux

Antoine Casgrain*

En janvier 2008, le Pérou a déposé un recours à la Cour internationale de Justice pour fixer sa frontière maritime avec le Chili. Ce faisant, le gouvernement péruvien prenait le risque de raviver les sentiments nationalistes dans son pays et les tensions territoriales historiques avec ses voisins. Depuis la conquête militaire par le Chili avec l'aide de la Grande-Bretagne, en 1884, des régions d'Antofagasta et Tarapaca aux dépens de la Bolivie et du Pérou, les prétentions territoriales des vaincus se réactivent périodiquement.

Symptômes des enjeux conjoncturels, les différends territoriaux du Nord chilien d'aujourd'hui sont intimement liés aux stratégies nationales pour contrôler le secteur énergétique, ainsi qu'à la compétition entre différents projets d'intégration régionale. Avec son recours devant la justice internationale, le Pérou se lance dans une campagne de ferveur patriotique, alimentée de rancœur envers le Chili, mais dont le principal effet sera certainement de compliquer le retour d'un accès bolivien au Pacifique. Pourtant, le renouveau de la Bolivie, inspiré par son président indigène et sa nouvelle Constitution, ne saurait réussir sans régler une fois pour toutes son enclavement. Cette dispute apparaît au moment où s'exacerbent les tensions entre le Pérou, qui renforce actuellement son alliance commerciale et militaire avec les États-Unis, et la Bolivie, pilier avec le Venezuela de l'ALBA. Le Chili, fort d'une solide économie d'exportation, jouant les cartes de la neutralité et du droit, repousse l'une et l'autre des revendications sur son territoire.

Avec son recours devant la justice internationale, le Pérou se lance dans une campagne de ferveur patriotique, alimentée de rancœur envers le Chili, mais dont le principal effet sera certainement de compliquer le retour d'un accès bolivien au Pacifique.

La Guerre du Pacifique

Bien qu'elles partagent une langue commune (l'espagnol « castillan ») et la même religion (le catholicisme), et contrairement au Brésil lusophone, l'Amérique hispanique s'est divisée en nations distinctes, suivant le contour d'États et de territoires âprement disputés. Malgré le rêve de l'unité évoqué par Simon Bolivar, grand libérateur de l'Amérique latine, les républiques indépendantes se sont livrées des guerres constantes depuis leur naissance il y a 200 ans. Ce sont des oligarchies créoles, originaires des villes, qui ont lancé les mouvements d'indépendance face à l'Espagne à partir des années 1810. Ces milieux commerçants sont unis par leur rejet de la Métropole, qui prélève de lourds impôts et impose son administration coloniale. Néanmoins, la compétition des classes commerçantes au sein du commerce mondial va vite entraîner la division de l'ancien empire en plusieurs républiques et de nombreuses guerres civiles. Ce contexte belliqueux a pour conséquence de renforcer l'importance de l'armée dont les officiers, qui viennent principalement de l'oligarchie nationale, propagent une idée de la nation unitaire inspirée des modèles européens¹.

Ainsi, à son indépendance, la République de Bolivie jouissait de 400 km de côtes sur l'Océan Pacifique, ce qui diffère considérablement de

¹ Yves Lacoste, *Géopolitique: La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris: Larousse, 2008, voir le chapitre intitulé « L'Amérique latine: le rêve impossible de l'unité ».

* Détenteur d'une maîtrise en sociologie, Antoine Casgrain est chercheur indépendant à Santiago du Chili.

l'enclavement géographique dont elle souffre de nos jours². Le territoire du Pérou comprenait les ports d'Arica et Iquique. Quant au Chili, à son indépendance, son territoire était limité au Nord par le 25^e parallèle, à la hauteur de la ville de Copiapo. Le Grand Nord, le désert de l'Atacama, a été conquis à la Bolivie et au Pérou lors de la Guerre du Pacifique (ou Guerre du Salpêtre), entre 1879 et 1884. À la même époque l'État chilien disputait aussi aux peuples mapuches sa souveraineté sur le sud du pays.

Le conflit armé qui débute en 1879 a comme principal objet le contrôle des mines de salpêtre³, situées dans le désert de l'Atacama. Le conflit qui opposera le Chili à ses deux voisins nordiques a été l'un des plus sanglants et coûteux dans l'histoire moderne de l'Amérique latine. Profitant de l'appui et du financement de l'Angleterre, jouissant d'une marine moderne et efficace, l'armée chilienne a facilement le dessus sur ses adversaires. Après avoir repoussé les troupes boliviennes dans le désert et anéanti la flotte péruvienne, les troupes chiliennes remontent jusqu'à Lima. À la fin des hostilités en 1884, le Chili a agrandi son territoire sur la côte pacifique jusqu'à Tacna (au Pérou) sur le 18^e parallèle. En conséquence, la Bolivie perd son accès à la mer et le Chili obtient comme butin de guerre les importants gisements de salpêtre. Le commerce du salpêtre, propulsé par l'investissement de capitaux anglais, connaît son âge d'or dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, permettant l'envolée économique du Chili à cette époque.

Traité de paix et tentatives de résolution des différends territoriaux

Il s'écoule plusieurs années entre la fin du conflit armé et les premiers accords pour fixer les nouvelles frontières. Le Pérou et le Chili signent en 1929 un traité, à Lima, qui règle finalement le tracé de la frontière. Elle passe entre les villes de Tacna et Arica, cette dernière restera sous administration chilienne. Les deux pays s'entendent pour habiliter

un chemin de fer entre les deux villes. Pour que Tacna ne soit pas privée de son port naturel, le Chili s'engage à céder un quai dans le port d'Arica et permettre l'installation d'un poste de douanes péruviennes. Finalement, le Pérou fait inscrire une clause qui oblige le Chili à le consulter s'il cède à un tiers une partie de son ancien territoire⁴. Les limites maritimes entre le Pérou et le Chili ont été l'objet d'accords postérieurs, dont l'interprétation fait aujourd'hui l'objet du litige devant la Cour internationale de Justice. Des traités signés en 1952 et 1954 par le Pérou, le Chili et l'Équateur fixent les limites maritimes des trois pays à 200 milles marins au large des côtes, mais la division de celles-ci par le parallèle géographique est indiquée dans des termes ambigus.

Le gaz naturel, nouvelle poule aux œufs d'or, devient l'objet des luttes de classes et l'enjeu central de la politique dans l'État le plus pauvre d'Amérique.

De son côté, la Bolivie sera le pays le plus affecté par le résultat de la Guerre du Pacifique. Les « Accords de paix et d'amitié » de 1904, entre le Chili et la Bolivie, officialisent le rapport de force défavorable à ce dernier. En plus de perdre un territoire équivalant à 158 000 km²,

ce pays devient un territoire enclavé, ce qui limite sérieusement ses opportunités de développement⁵. Le pays des plateaux andins cède définitivement son littoral en échange d'un dédommagement monétaire et la construction, aux frais de l'État chilien, d'un chemin de fer entre La Paz et Arica⁶.

Différentes conjonctures donneront l'occasion de régler le sort de la Bolivie, qui ne cesse de vouloir retrouver un accès souverain à la mer. Les plus importantes négociations auront lieu entre les dictateurs Pinochet (Chili) et Banzer (Bolivie), en 1975. Lors de ce rapprochement, appelé l'Accolade de Charagna, il est question de créer un corridor bolivien le long de la frontière avec le Pérou jusqu'à l'océan. Le Chili aurait reçu, comme compensation, l'accès aux ressources hydriques du fleuve Lauca. Le Chili consulta le Pérou sur ce projet, en accord avec le Traité de 1929. Comme réponse, le Pérou fit une contre-proposition afin de créer un espace géographique tripartite, comprenant le port d'Arica. Devant la complexification de la négociation et les

² Juan Carlos Velázquez Elizarrarás, « El problema de los Estados mediterráneos o sin litoral en el derecho internacional marítimo. Un estudio de caso: el diferendo Bolivia-Perú-Chile », *Anuario Mexicano de Derecho Internacional*, vol. VII, 379-430, 2007, accessible sur <http://bibliojuridica.org> (15/09/2009).

³ Le salpêtre du Chili (nitrate de sodium) était utilisé comme fertilisant et pour l'élaboration de la poudre à canon. L'industrie pétrochimique a remplacé l'utilisation de ce minerai au cours de la Première Guerre mondiale.

⁴ Trois ans auparavant, Frank Kellogg, secrétaire d'État des États-Unis, avait proposé de céder Tacna et Arica à la Bolivie, et d'établir un port international tripartite à Arica. Défavorable à une telle option, le Pérou s'assure en 1929 d'un veto essentiel à l'accès maritime de la Bolivie. Jorge Gumucio Granier, *Estados Unidos y el mar boliviano*, La Paz (Bolivie): Plural Ediciones / Instituto Prisma, 2005.

⁵ Juan Carlos Velázquez Elizarrarás, *op. cit.*

⁶ Luis Maira, « Las relaciones entre Chile y Bolivia y el centenario del tratado de 1904 », dans Luis Maira et Javier Murillo, *El Largo Conflicto entre Chile y Bolivia: Dos Visiones*, Santiago (Chili): Taurus, 2004.

demandes inattendues du Pérou, le Chili décida de rompre les négociations⁷. La Bolivie répliqua par le retrait de son ambassadeur au Chili, des relations diplomatiques qui restent suspendues encore de nos jours.

L'accès à la mer de la Bolivie dans le contexte de la crise du gaz naturel

En 1979, la Résolution 426 de l'Organisation des États Américains reconnaît la nécessité d'œuvrer afin que la Bolivie retrouve un accès souverain à l'océan. Malgré cette reconnaissance internationale, la Bolivie possède peu de leviers de négociation face au Chili. À partir du début des années 2000, La Paz tente d'utiliser ses ressources en gaz naturel comme nouvel atout dans son jeu.

Au début de 2002, des études certifient que les réserves confirmées de gaz naturel en Bolivie voisinent les 53 trillions de pieds cubes (TCF), ce qui dépasse sept fois la demande intérieure⁸. Le gouvernement bolivien s'entend avec une compagnie étasunienne, Pacific LNG, pour un projet d'exportation de gaz naturel liquéfié. Un port de liquéfaction du gaz, en concession sur le territoire chilien, est envisagé. Le gaz naturel, nouvelle poule aux œufs d'or, devient l'objet des luttes de classes et l'enjeu central de la politique dans l'État le plus pauvre d'Amérique. Or, le projet concocté par le président Gonzalo Sanchez de Lozada déclenche une crise intérieure sans précédent. La population bolivienne et les mouvements sociaux rejettent l'entente négociée et leurs protestations paralysent le pays en septembre et octobre 2003. L'accès à la mer, catalyseur de l'imaginaire collectif bolivien⁹, stimule le patriotisme et la revendication populaire. La revendication maritime fait en effet partie de l'imaginaire politique bolivien depuis la défaite de 1879, et cela, peu importe le parti au pouvoir.

Sanchez de Lozada est renversé par la révolte populaire et contraint à l'exil. En 2004, son successeur, le président Carlos Mesa, tente une solution à la crise en organisant un référendum dont l'objet est la mise sur pied d'une politique « gaz contre mer ». À cette occasion, les Boliviens approuvent la proposition du gouvernement de ne

pas exporter de gaz au territoire chilien compte tenu du différend maritime non-résolu. À la suite de ce référendum, La Paz tente une stratégie du quitte ou double, non seulement l'envoi de gaz au Chili est interdit, mais tout État tiers qui achète le gaz bolivien, particulièrement l'Argentine, devra en faire autant¹⁰. La politique « gaz contre mer » initiée sous la présidence de Carlos Mesa s'est consolidée avec son successeur, Evo Morales. Face au durcissement de la position bolivienne, et malgré un déficit énergétique, le gouvernement chilien maintient la porte fermée¹¹. Le problème de l'accès maritime de la Bolivie demeure insoluble jusqu'à nos jours. Devant l'indifférence du Chili et les prétentions frontalières de Lima, la Bolivie est confinée à son isolement politique et à sa dépendance économique.

La demande du Pérou devant la Cour internationale de Justice

Bien que ce soient écoulés 130 ans depuis la Guerre du Pacifique, les différends territoriaux ne cessent de miner les relations entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Profitant encore aujourd'hui d'une position avantageuse du point de vue économique et militaire, le Chili refuse de négocier quelconque arrangement sur un territoire dont les limites ont été scellées dans des traités bilatéraux non-équivoques. L'appartenance chilienne des territoires jadis conquis n'est pas un enjeu actuel, mais l'accès à l'océan Pacifique est source de conflits.

Le dernier point de friction de ce long différend frontalier est la demande qu'a déposée le Pérou, au début 2008, devant la Cour internationale de Justice, organe des Nations unies situé à La Haye. La suite de cet article décrit le contenu de cette demande. Après avoir analysé les principaux arguments des pays mis en cause, nous tenterons une synthèse des enjeux liés à cette dispute frontalière.

En bref, le Pérou prétend que la division de ses eaux territoriales avec le Chili par le parallèle géographique lui cause préjudice. En effet, si l'on trace une ligne à deux cents milles marins des côtes de chaque pays, parallèle à celles-ci, tel qu'il est établi par la Convention des Nations Unies sur le

*Bien que ce soient écoulés
130 ans depuis la Guerre
du Pacifique, les
différends territoriaux ne
cessent de miner les
relations entre le Chili, le
Pérou et la Bolivie.*

⁷ Javier Murillo, « Bolivia y Chile: una vecindad fracturada », dans Luis Maira et Javier Murillo, *El Largo Conflicto entre Chile y Bolivia: Dos Visiones*, Santiago (Chili): Taurus, 2004.

⁸ *Idem*.

⁹ Voir à ce sujet: Felipe Aliaga Sáez, « Bolivia y Chile: Crisis, gas, mar e imaginarios sociales », *Ciencias Sociales Online*, Universidad de Viña del Mar, mars 2006, vol. III, no 1.

¹⁰ Ramiro Prudencio Lizón, *op. cit.*

¹¹ Pour résoudre son approvisionnement énergétique, le Chili se tourne outremer. Un port de gaz naturel liquéfié de la région de Valparaiso, en opération depuis 2009, résout son approvisionnement pour les prochaines années.

droit de la mer (CONVEMAR), les aires maritimes péruviennes et chiliennes se chevauchent. Si les côtes du Chili suivent un axe Nord-Sud, celles du Pérou sont inclinées sur un axe qui va du Nord-Ouest au Sud-Est. Selon l'argumentation des diplomates de Lima, il existe une aire maritime en controverse, pouvant appartenir aux deux pays (voir l'illustration 1). Les autorités péruviennes demandent aujourd'hui à la Cour internationale de Justice de partager de manière équitable cette aire maritime¹².

Dans le cas des États dont la côte est voisine, le règlement des différends recommandé par la CONVEMAR s'appelle la « ligne équidistante »: c'est à dire le partage du territoire maritime suivant une ligne imaginaire dont la distance par rapport aux côtes des deux États concernés est équivalente. Le Pérou souhaite l'établissement d'un tracé similaire. Or, Lima devra prouver devant les juges de La Haye que les accords bilatéraux qu'il a signés avec Santiago, qui précèdent la Convention sur le droit de la mer, n'ont pas préséance.

En plus, Lima demande à la Cour internationale de Justice d'établir l'endroit exact où la limite maritime rencontre la côte. En effet, la frontière établie en 1929 ne fait pas une ligne droite, mais suit une courbe. Si le Traité de Lima désigne que le premier point de la frontière commence sur la ligne de basse mer, dans la pratique, les autorités se sont toujours fiées sur une balise (Hito No 1) qui a été installée à une distance de 200m du rivage¹³.

La diplomatie péruvienne sait bien que son principal défi est de montrer en quoi la pratique coutumière entre les deux pays et les accords souscrits par ceux-ci n'ont pas déjà fixé les limites de leur souveraineté maritime, sans compter que le Parlement péruvien a adopté une loi en 1947 délimitant son aire maritime avec le Chili par le parallèle géographique. L'argumentation que le gouvernement péruvien a publiée dans la presse¹⁴ est intéressante à ce titre. Elle vient nuancer la déclaration de 1947, ainsi que les accords souscrits avec le Chili, relevant les contradictions et les ambiguïtés dans leur formulation, dans le but de prouver qu'ils n'ont jamais été la base de délimitations permanentes.

¹² Jaime Lagos Erazo, *Los límites marítimos con el Perú*, Santiago (Chili): Editorial Andrés Bello, 2009.

¹³ *Idem*.

¹⁴ Ministère des Relations Extérieures du Pérou, « Delimitación marítima entre el Perú y Chile » publié dans le quotidien *El Comercio*, Lima, 21 mars 2009.

De son côté, le Chili profite de l'évidence des faits. Les autorités des deux pays ont toujours respecté la frontière définie par un parallèle géographique passant par la « Balise No 1 ». À ce titre, les cartes publiées par les deux pays, par le Pérou au moins jusqu'à la fin des années 1990, indiquent toutes que la frontière maritime est formée par le parallèle géographique. De plus, en 1969, les autorités péruvienne et chilienne ont convenu d'installer un phare d'enlignement pour l'orientation des petites embarcations de pêche artisanale. La lumière de ce phare situé sur la Balise No 1 était projetée en direction du parallèle géographique¹⁵. De plus, la frontière entre l'Équateur est le Pérou suit le parallèle géographique, et de la même manière se sont entendus la Colombie et l'Équateur.

Face au présent litige, le gouvernement chilien a maintenu une attitude ferme tout en évitant d'attiser le conflit. Ceci a été visible au lendemain du dépôt de mémoire péruvien à La Haye. La présidente, Michelle Bachelet, et les porte-parole du gouvernement se sont contentés de déclarations brèves et simples, affirmant que la position du Chili était du côté de la raison. Il faut mentionner l'unanimité qu'il y a au sein des forces politiques quant à la défense de « l'intégrité territoriale » du pays. Même si l'opposition (de droite) a insisté pour que le gouvernement adopte une stratégie de communication plus agressive envers les prétentions péruviennes, la Moneda s'est gardé de faire monter la dispute verbale.

Dans ce panorama, le Pérou s'affiche au côté de la Colombie comme un allié des États-Unis dans la région, s'opposant activement au bloc de l'Alliance bolivarienne (Venezuela, Bolivie, Équateur).

Les intérêts stratégiques et politiques touchés par la demande du Pérou

Où va le gouvernement d'Alan Garcia ?

Le conflit maritime intervient dans le contexte où les efforts d'intégration en Amérique du Sud sont de plus en plus confrontés aux différences idéologiques. Dans ce panorama, le Pérou s'affiche au côté de la Colombie comme un allié des États-Unis dans la région, s'opposant activement au bloc de l'Alliance bolivarienne (Venezuela, Bolivie, Équateur).

Élu en 2006, Alan Garcia a initié un programme de « modernisation », comprenant des réformes économiques néolibérales et la répression des mouvements sociaux, rompant avec la tradition anti-impérialiste de son parti, l'Alliance populaire pour la révolution américaine (APRA). La

¹⁵ Cristián Barros G., « Los argumentos y expectativas de Perú ante La Haya », *El Mercurio*, Santiago (Chili), 7 mars 2009.

« modernisation » s'est articulée autour de l'accord de libre-échange bilatéral avec les États-Unis, signé en 2007. On y retrouve les principales composantes d'un tel accord: allègement tarifaire, privatisations de ressources naturelles, cadre légal pour la marchandisation des terres publiques ou indigènes, ouverture des services publics au marché, etc. Les concessions de territoires de l'Amazonie à des compagnies privées ont mené à des soulèvements autochtones, entraînant des affrontements meurtriers entre civils et forces de l'ordre en juin 2009. À ce moment, Garcia accusa le gouvernement de la Bolivie, et son président autochtone Evo Morales, de soutenir et d'organiser la rébellion.

La politique d'Alan Garcia a ouvert un affrontement direct avec les mouvements sociaux, écologistes et autochtones. Alors que sa popularité baisse dans les sondages, Garcia est confronté à la consolidation d'une gauche nationaliste, articulée au tour du dirigeant Ollanta Humala. Candidat défait au second tour des dernières élections, Humala est un ancien militaire qui se dit inspiré des idées d'Hugo Chavez. Depuis les dernières élections, il consolide son Parti nationaliste, dont le programme mélange populisme et nationalisme: des mesures sociales, le contrôle de l'État sur les ressources du pays et l'exacerbation du patriotisme. Il défend notamment le retour d'Arica sous la bannière péruvienne, comme bien des secteurs conservateurs dans l'armée.

Une telle conjoncture, à l'extérieur et à l'intérieur du pays, explique la décision du gouvernement d'Alan Garcia d'aller de l'avant avec une revendication territoriale dont les chances de victoire sont assez minces. Au-delà des principes, les gains territoriaux concrets que peut faire le Pérou restent limités. On y retrouve certes une pêche importante (carangue et anchois) mais les revenus dans le territoire en litige sont difficiles à estimer. Toutefois, aucune réserve de combustibles fossiles n'y est recensée. Par ailleurs, s'il y en avait, des profondeurs de 5000 m, en l'absence de plateau continental, empêcheraient à court terme son exploitation. Avec ses trois mille kilomètres de côtes, le Pérou ne manque pas non plus de possibilités pour développer ses activités économiques.

D'autre part, la demande territoriale entretient un discours nationaliste, en surfant sur le sentiment anti-chilien d'une partie de la population. Ce faisant, il prend l'initiative de conquérir des secteurs sociaux appauvris par la crise et abandonnés par les politiques néolibérales de l'État par un discours nationaliste, mélangeant l'anti-impérialisme

traditionnel de l'APRA et le sentiment d'avoir toujours été brimé par le puissant Chili. On peut y voir aussi une politique pro-militaire: le Chili et le Pérou sont, avec la Colombie, les meilleurs acheteurs d'armes des États-Unis en Amérique du Sud¹⁶. Pour justifier les dépenses militaires, l'État a besoin d'un ennemi, que ce soit l'ennemi traditionnel (le Chili) ou le nouvel opposant (la Bolivie).

Plus qu'au Chili, les revendications maritimes de Lima sont un affront à la Bolivie. La diplomatie péruvienne réitère son attitude historique voulant garder un veto sur l'avenir de l'accès maritime bolivien. Contrairement à sa proposition de 1978, toutefois, Lima n'envisage pas une solution tripartite. Il omet délibérément de considérer les aspirations de la Bolivie. La dispute avec le Chili compromet un éventuel espace maritime neutre, seule ouverture possible à une côte bolivienne.

Une nouvelle Bolivie, toujours sans la mer

En 2005, après trois années d'instabilité causée par de multiples soulèvements populaires, les Boliviens élisent pour la première fois un président d'origine amérindienne: Evo Morales. Malgré une opposition féroce de la part des classes dirigeantes des régions les plus riches, le gouvernement d'Evo Morales a mené à terme un processus d'Assemblée constituante, par lequel le peuple bolivien a rédigé et adopté une nouvelle constitution plurinationale. Se rapprochant de Cuba et du Venezuela, La Paz a intégré l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA).

Principale mesure de son programme électoral, Evo Morales a procédé à la nationalisation des hydrocarbures. La nationalisation visait à répondre aux demandes populaires qui avaient secoué le pays dans les années précédentes. Favorisant une approche modérée et négociée, le gouvernement de gauche s'est assuré du contrôle étatique sur les compagnies d'exploitation et de distribution de gaz par l'achat de 51% de leurs actions. Ce contrôle étatique doit faire en sorte d'offrir aux populations locales le gaz de consommation résidentielle à des prix abordables. De plus, les revenus provenant de l'exportation pourront majorer l'investissement public en infrastructure et programmes sociaux.

¹⁶ Pierre Martinot, « Les exportations d'armes vers l'Amérique du Sud », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 8 octobre 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0905.pdf>.

Ayant besoin de mobiliser l'unité nationale derrière leur projet socialiste, Evo Morales et ses partisans persistent à entretenir l'imaginaire collectif qui consiste à rêver d'un possible retour du drapeau bolivien sur la côte pacifique. Ils doivent cependant composer avec les limites dont a hérité leur pays historiquement. Un renouveau économique basé sur les rentes de l'exportation gazière sous forme liquide demeure impossible. De plus, en vertu de la compétition que se livre les pays du Sud sur le marché mondial des exportations, l'enclave bolivienne représente un net désavantage. Certains économistes, comme Jeffrey Sachs, évaluent que de ne pas avoir de port coûte environ 0,7% du PIB à un pays¹⁷. Selon cette méthodologie, la Bolivie affirme perdre un demi-milliard de dollars par an, en frais de transport et d'administration au bénéfice de ses pays voisins.

L'enclavement de la Bolivie limite l'expansion des marchés de gaz naturel à l'espace continental. Or, l'héritage de la politique de Carlos Mesa a fermé la porte à l'exportation vers le Chili, une économie dynamique dont le territoire possède de faibles réserves en combustibles fossiles. La Bolivie a négocié en 2004 des accords avec le Brésil en matière énergétique et facilitant l'utilisation du fleuve Madera comme accès à l'océan Atlantique¹⁸. Evo Morales a aussi signé des ententes avec l'Argentine et l'Uruguay visant l'exportation de gaz et la réduction des frais d'exportations à travers les ports de ces pays. L'accord signé avec l'Argentine en 2006 a mis fin aux exportations argentines de gaz naturel vers le Chili sous l'égide de la politique « gaz contre mer »¹⁹. Autant le Brésil que l'Argentine sont des extracteurs de combustibles fossiles, ce qui pourrait limiter les exportations boliviennes.

Le gouvernement de La Paz a donc intérêt à régler son différend maritime avec le Pérou et le Chili. Une solution satisfaisante pour la Bolivie serait sans doute un corridor le long de la frontière Pérou-Chili, permettant la construction d'un port près d'Arica. C'est le meilleur emplacement pour un port bolivien car il aurait accès au chemin de fer et à la route entre Arica et La Paz, ainsi qu'à un aéroport international. Cette possibilité permet difficilement l'installation d'une usine de liquéfaction de gaz, vue sa trop grande proximité d'une zone peuplée. On

peut présumer toutefois qu'une fois l'accès souverain de la Bolivie à la mer sera réglé, il sera plus facile de négocier un accès non-souverain pour l'exportation de gaz naturel liquéfié. C'est l'offre qu'a déjà fait le Chili à plusieurs reprises au XXe siècle et reprise par les diplomates boliviens au cours des dernières années. Les discussions que l'on promettait fertiles entre les présidents « progressistes » Michelle Bachelet (Chili) et Evo Morales (Bolivie) entre 2007 et 2008 n'ont abouti à rien. L'idée du « corridor bolivien » au Nord d'Arica a refait surface, mais cette solution reste bloquée par plusieurs nœuds.

On peut penser à l'intransigeance de la classe politique chilienne ou les compensations que le Chili exigerait en échange de la cession de territoire. Outre ses obstacles, un grand problème demeure celui du « veto péruvien ». L'aire maritime réclamée par le Pérou entrave précisément l'espace maritime que le Bolivie s'attendrait à utiliser pour desservir un éventuel accès à la mer près d'Arica. La victoire péruvienne devant la Cour internationale de Justice est incertaine, mais les procédures, qui s'étendront jusqu'en 2013, bloquent toute possibilité de négociations entre La Paz et Santiago. Il est clair que la Moneda n'entend pas céder quelque partie de son territoire sans être sûre qu'un tel arrangement règle une fois pour toutes les prétentions de ses deux voisins. Vue de la Bolivie, l'action du gouvernement péruvien participe à freiner la consolidation d'un développement économique alternatif. Au lieu d'opter pour une stratégie négociée qui pourrait satisfaire la Bolivie, le Pérou choisit de lancer seul ses revendications nationalistes face au Chili.

Au niveau international, la stratégie revendicative de Lima s'inscrit dans une suite de tensions entre les pays gouvernés par une gauche radicale et les élites économiques du sous-continent.

Conclusion

Le sort de la région d'Arica a forgé l'imaginaire politique de trois pays voisins. Au Pérou et en Bolivie, la défaite lors de la Guerre du Pacifique justifie les discours nationalistes de pays brimés par l'impérialisme et l'arrogance chilienne. Le Chili a formé depuis plus d'un siècle son identité autour de la conquête puis l'occupation des territoires nordiques. Les réclamations des uns et des autres traversent le temps et les couleurs partisans, servant de cris de rassemblement dans chacune des républiques. Si les positions changent peu, leur importance varie selon la conjoncture.

L'analyse de la dynamique régionale indique que la demande formulée à La Haye par le Pérou a pour effet d'affecter en premier lieu les aspirations de la

¹⁷ Jeffrey Sachs est professeur à l'Université Harvard, son analyse a été publiée dans « The Limits of Convergent: Nature and Growth », *The Economist*, 1997.

¹⁸ Juan Carlos Velázquez Elizarrarás, *op. cit.*

¹⁹ *El Mercurio*, Santiago du Chili, 13 juillet 2006.

Bolivie. Les gains que le Pérou pourrait obtenir par son recours juridique, en termes de ressources naturelles, sont relativement limités. Toutefois, les gains politiques intérieurs pour l'administration Garcia sont importants. Les courants nationalistes ayant le vent dans les voiles, la demande territoriale face au Chili fait partie d'un jeu politique qui satisfait autant les secteurs conservateurs traditionnels que le Parti nationaliste gauchisant d'Humala.

Au niveau international, la stratégie revendicative de Lima s'inscrit dans une suite de tensions entre les pays gouvernés par une gauche radicale et les élites économiques du sous-continent. La prise de contrôle par l'État des gisements de gaz naturel augmente l'animosité des grandes compagnies du secteur énergétique. En bloquant la résolution de son problème maritime, l'administration de Alan Garcia participe à augmenter les entraves au nouveau modèle de développement progressiste en Bolivie. Loin de participer aux efforts d'intégration et d'unité latino-américaine, la demande de délimitation maritime avec le Chili contribue à maintenir les divisions entre intérêts nationaux concurrents.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM).



Observatoire des Amériques
www.ameriques.uqam.ca
Courriel : oda@uqam.ca
Tél. : (514) 987-3000
p. 0382



Centre d'Études sur l'Intégration et la Mondialisation
Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8